

# COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

## Procès-verbal du Conseil municipal du 11 décembre 2020

*Tenu à la Salle des Fêtes en raison des exigences du protocole sanitaire lié à la pandémie du coronavirus-COVID-19*

Membres présents :13

Agnès THIBAUT, Jean-Pierre AMOUREUX, Charlène BODARD, Patricia CORDIER, Thibault DAPREMONT, Régis DEXANT Gaëlle FORNETTE, Bruno GROSSI, Annie MANDION, Aline MOLLER-GRASSER, Francis RINGOT, Pascal ROUSSEL, Valérie de SARIAC.

Absents excusés :

Patricia IBANEZ – a donné son pouvoir à Francis RINGOT,  
Sébastien GAY – a donné son pouvoir à Gaëlle FORNETTE

Mme le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER.

### Ordre du jour :

#### **Commune**

- Point sur les différents devis du terrain multisport
- Autorisation de dépenses d'investissement 2021 avant le vote du budget
- Adressage
- Fiscalité urbanisme
- Sculpt

#### **Questions diverses**

La tenue du Conseil à huis clos, en raison de la pandémie, est votée à l'unanimité.

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil du 25 novembre 2020.

#### **Commune**

- **Terrain multisport**

Il convient de considérer d'une part la préparation du terrain (devis entre 14 000 € et 20 000 € pour la même prestation...), et le terrain multisport à proprement parler (devis entre 24 000 € et 28 000 €). Les options envisagées sont :

- le choix de la couleur verte (à la place du noir) pour le revêtement en résine
- le rehaussement de la clôture côté voisin
- le choix de poteaux en couleur (plutôt que galvanisé)

Dans le même temps 2 dalles sont prévues pour permettre l'installation de tables de ping pong, ainsi qu'une allée pour faciliter l'accès de personnes à mobilité réduite.

Mme le Maire invite les conseillers à se rendre sur place pour bien visualiser le projet.

- **Dépenses d'investissement 2021 avant le vote du budget**

Dépendant de la notification de la dotation de l'Etat, le budget des communes est voté parfois jusqu'au 15 avril de l'exercice en cours (date butoir). Dans l'attente, et avec l'autorisation du Conseil, des dépenses d'investissement peuvent être réalisées dans la limite de 25 % du montant réalisé à ce titre l'exercice précédent.

Soit 6 700 € pour le budget de la commune (ventilés entre la sécurité, l'acompte des frais d'architecte et les prestations informatiques)

Et 24 562 € pour le budget eau et assainissement (frais d'études, acquisitions de compteurs, réparations des réseaux).

Autorisation votée à l'unanimité.

En marge, Mme le Maire informe de la possibilité de bénéficier d'une participation de 50 % du département, au titre de la relance, pour des travaux à concurrence de 10 000 €. Cette opportunité va permettre de rénover des peintures dans les chambres du gîte et de changer la baie vitrée de la salle du Conseil. Elle indique au Conseil le montant des recettes au titre des locations du gîte : 23 793 € en dépit des circonstances d'urgence sanitaire.

#### - **Adressage**

Ce travail qui a nécessité une importante mobilisation depuis des mois est maintenant achevé. Les panneaux et les N° vont être livrés prochainement. Les diverses instances officielles peuvent récupérer les informations.

Un seul écueil : les quelques habitations sur Marcilly dont l'entrée donne sur une route qui dépend d'une autre commune. La question est en voie de règlement.

#### - **Fiscalité urbanisme**

Après explications, le Conseil vote le maintien du taux de 1 % en ce qui concerne la commune.

#### - **Sculp't**

Le Street'Art à nouveau à l'honneur cette année : le Conseil avait déjà évoqué la question de la fresque au conseil du 9 octobre. Après discussion les conseillers votent pour une seule fresque dans le village mais insistent dans le même temps sur la laideur du bâtiment à l'entrée du village route de Millançay.

L'artiste proposé ne remportant pas l'adhésion, d'autres propositions doivent être faites.

### **Questions diverses**

- **Convention avec le refuge animalier de Salbris** : il apparaît que des efforts soient entrepris pour assurer une gestion plus rigoureuse du refuge. Le conseil consent à la signature de cette convention et au paiement de 0,83 € par habitant permettant de placer des animaux errants.  
Des signalements de chats empoisonnés à Marcilly, attestés par un vétérinaire, vont amener Mme le Maire à porter plainte contre ces pratiques inacceptables.
- **Lignes Directrices de Gestion (LDG)** : leur mise en place découle de la loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique. Il s'agit d'établir un état des lieux de la collectivité en matière de ressources humaines et de leur évolution sur les 6 prochaines années. Sont abordés :

- la gestion des effectifs et des emplois
  - l'organisation du temps de travail
  - la formation professionnelle
  - la masse salariale
  - le régime indemnitaire et les primes
  - la prévention des risques professionnels (santé et sécurité au travail)
  - la protection sociale complémentaire
  - l'action sociale
  - l'avancement de grade et la promotion interne
- **Subventions**
- Amicale des pompiers : 350 € - *Unanimité* -
  - Gardiennage de l'église : 120,97 € x 2 (2019 et 2020) - *Unanimité* -
  - GIDEC (groupement intercommunal de défense contre les ennemis des cultures de Sologne) : 37 € - *13 pour, 2 contre* –
  - GRAHS (groupe de recherches archéologiques et historique de Sologne) : 50 € - *Unanimité* –
- **Colis de Noël (100)**  
Préparés par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour nos aînés de plus de 75 ans
- **EHPAD de Neung sur Beuvron**  
Dans l'impossibilité d'organiser les repas festifs traditionnels vu le contexte sanitaire, les animatrices sollicitent les communes en vue de recueillir des cadeaux pour les 85 résidents. Le Conseil décide de participer à hauteur de 200 €.
- **Tour de table :**
- 1 sapin décoré volé dans le bourg
  - absence de cérémonie le 5 décembre : regrettée par 2 Marcigaultais, mais consentie par la majorité des personnes consultées
  - « opération composteurs » à envisager avec l'école, le centre de loisirs et les familles ; coût d'1 composteur (bois ou plastique) auprès du Smictom : 25 €
  - nécessité de développer la communication au bénéfice des projets du village : à entreprendre en partenariat avec la communauté de communes
  - journée « ramassage des déchets » à préciser

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

La secrétaire de séance

Le Maire

